



**Eléments de l'intervention de M. Abdellah Benmellouk, Counselor, au nom du Groupe des 77 et la Chine, Groupe de travail sur le suivi intégré et coordonné des résultats des grandes Conférences et Sommets des Nations Unies, 2ème session (New York, 24 février -6 mars 2003)**

## **Les principes devant guider les travaux du Groupe de travail**

- L'unité thématique de chaque conférence ou sommet doit être préservée. La question du suivi intégré et coordonné des grandes conférences et sommets des Nations Unies est extrêmement importante, mais ne doit nullement remettre en cause la spécificité et l'identité de chaque processus - chaque conférence a établi un processus de suivi spécifique,
- Le suivi intégré et coordonné n'implique pas une renégociation des résultats de ces conférences, en particulier de leurs mécanismes de suivi expressément prévus,
- Tout mécanisme discuté ou éventuellement créé pour le suivi intégré et coordonné au niveau de l'Assemblée générale et de l'ECOSOC ne doit pas remplacer les mécanismes existants,
- Les grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation doivent être considérées comme interdépendantes et visant la réalisation des objectifs convenus au niveau international,
- La mise en œuvre et le suivi intégré et coordonné concernent toutes les conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide des Nations Unies et non pas uniquement la Déclaration du Millénaire, les résultats du Sommet de Johannesburg et ceux de la Conférence de Monterrey,
- Le processus de réflexion sur la mise en œuvre et sur le suivi intégré et coordonné ne peut remplacer ou intégrer les processus déjà en cours et portant sur la réforme du Secrétariat et la revitalisation de l'Assemblée générale.

## **Les objectifs de l'exercice**

- La mise en œuvre réelle et effective des engagements pris dans les sommets et conférences des Nations Unies aux fins de la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, y compris ceux contenus dans la Déclaration du Millénaire.
- Réfléchir sur les voies et moyens à même de contribuer à la mise en œuvre de ces engagements,
- Réfléchir également sur la manière d'améliorer *l'examen des progrès réalisés dans la mise en œuvre des engagements internationaux.*
- Renforcer les Nations Unies afin de leur permettre de contribuer à la réalisation des

objectifs de la déclaration du millénaire et des autres objectifs de développements convenus sur le plan international.

**Pour ce qui est de la Section première intitulée : Mise en oeuvre intégrée et coordonnée des résultats des grandes Conférence et Sommets des Nations Unies ", il convient de focaliser les consultations sur les éléments suivants :**

1. Le rôle des Etats membres : la mise en oeuvre est une responsabilité qui incombe en premier lieu aux Etats membres, les pays en développement et les pays développés. Tous les Etats membres ont pris des engagements et ont accepté des obligations réciproques. Il s'agit dans ce processus de réfléchir sur le genre de recommandations à adresser aux Etats membres et aux décideurs politiques pour qu'ils se mettent réellement à la mise en oeuvre de leurs engagements.
2. Voir comment les efforts et les politiques des Etats membres sont compatibles et cohérents avec la réalisation des ODM, faire appel aux pays développés à faire en sorte que leurs politiques internes soient cohérentes et compatibles avec la réalisation des objectifs de la déclaration du Millénaire au niveau global.
3. Voir comment les Etats membres s'acquittent de leurs obligations à l'échelon national, régional et international. Il faudrait voir si les Etats membres adoptent des politiques cohérentes à ces trois niveaux.
4. Parallèlement au rôle des Etats membres, les Nations Unies assument une responsabilité dans la mise en oeuvre et dans la réalisation des objectifs de la déclaration du millénaire et des objectifs de développement convenus sur le plan international.
  - Tous les Fonds, Programmes et Agences du système onusien doivent intégrer les résultats des grandes conférences et sommets dans leurs activités opérationnelles et dans les mécanismes et cadres de coopération spécifiques existants, tout en respectant les choix politiques des pays concernés et leurs stratégies et priorités en matière de développement.
  - Tout le travail et l'effort des organismes agissant sur le terrain doivent être orientés vers la réalisation des objectifs de développement.
  - Il s'agit, d'autre part, de voir comment renforcer la coordination entre les différents intervenants sur le terrain, pour améliorer leurs activités et leurs actions,
  - L'Assemblée Générale et l'ECOSOC ont pris un certain nombre de mesures pour arriver à cette fin. En conséquence, il convient d'examiner l'état de l'application des différentes mesures,
  - Une attention particulière doit être donnée à l'examen et à l'évaluation de l'action de ces différents organismes sur le terrain.
  - Nous ne devons pas passer sous silence la question des ressources financières mises à la disposition de ces différents fonds et programmes. Le cas du FNUAP est plein d'enseignements. Les difficultés financières que connaît cet Organisme affecteront certainement ses activités.
  - La rationalisation et la coordination des activités et de l'intervention des fonds, Programmes et Agences des Nations Unies, doivent en effet s'accompagner nécessairement d'une amélioration de leur financement et de leurs ressources financières de base.
  - C'est une dimension très importante sur laquelle nous devons concentrer nos travaux et sans laquelle il serait difficile pour le système des Nations Unies de contribuer à la réalisation les

objectifs de la déclaration du millénaire.

- Une autre dimension que nous devons prendre en compte consiste à lier les activités du fonds et programmes et agences au dialogue politique et au travail législatif qui se fait au niveau des organes intergouvernementaux des Nations Unies, l'Assemblée Générale/l'ECOSOC et ses organes subsidiaires.

5. Les institutions financières internationales ont une grande responsabilité dans la mise en œuvre des engagements internationaux et dans la réalisation des objectifs de la Déclaration du Millénaire. A cet égard la cohérence des politiques financières, monétaires et commerciales au niveau international est une condition sine qua none pour la réalisation des objectifs du développement au niveau national.

6. La coordination entre les différentes parties prenantes, les agences, fonds, programmes et commissions régionales des Nations Unies, les institutions financières internationales et régionales et l'Organisation Mondiale du Commerce demeure très importante. Le but étant d'aboutir à une mise en œuvre effective des engagements pris.

7. La participation de la société civile et du secteur privé dans la réalisation des objectifs de la déclaration du millénaire demeure capitale. C'est pour cela dans ce processus, nous devons voir comment intégrer les représentants de la société civile et du secteur privé dans le développement et dans la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international.

8. Les moyens de mise en œuvre revêtent une importance primordiale pour la réalisation des objectifs de la déclaration du millénaire. La mobilisation des ressources financières demeure notre objectif central. A cet égard, une attention particulière doit être donnée à l'examen des progrès réalisés dans la mobilisation des ressources nationales, l'octroi de l'aide publique au développement, l'accès aux marchés, l'annulation ou la réduction de la dette, le transfert de technologies, l'encouragement de l'investissement étranger dans les pays en développement, et dans le renforcement des capacités institutionnelles, etc.

-Il est évident que ce groupe de travail n'a pas pour mandat de négocier de nouvelles clauses en la matière, puisque dans les résultats des différentes conférences et sommets des Nations Unies, les Membres et les différentes parties prenantes ont accepté des obligations dans ce domaine, (exemples : le consensus de Monterrey et le plan de mise en œuvre de Johannesburg),

-Mais, il est essentiel de relever, pendant cet exercice et dans les recommandations que nous devons faire à l'Assemblée générale, le fait qu'on ne peut ignorer ou passer sous silence la question des moyens de mise en œuvre et le fait que l'application des engagements pris et la réalisation des objectifs de la déclaration du millénaire dépend principalement de la mobilisation des ressources financières nécessaires.

-Cela constitue le message essentiel et primordial que nous devons adresser aux décideurs politiques au plus haut niveau, ainsi qu'aux institutions financières internationales, à l'opinion publique, à la société civile et au secteur privé.

-La réalisation de l'objectif No 8 fixé par la déclaration du millénaire facilitera et ouvrira la voie à la réalisation des autres objectifs de développement

9.- L'examen des progrès réalisés dans la mise en œuvre et des efforts des différents acteurs et

diverses parties prenantes pour la mise en œuvre des engagements pris, en vue de parvenir à la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international y compris ceux contenus dans la Déclaration du Millénaire constitue l'un des éléments essentiels de ce processus.

- Dans notre perspective nous devons concentrer nos efforts dans le cadre de ce processus, sur les voies et moyens permettant de procéder à une évaluation objective du comportement, des efforts et des politiques des Etats membres pour l'application des engagements des différentes Conférences et Sommets.
- Nous devons réfléchir sur la manière d'améliorer les différents mécanismes de suivi spécifiques existants afin de procéder, sur une base régulière, à un examen des progrès réalisés par chaque partie prenante dans la mise en œuvre des engagements pris.
- Nous devons après avoir examiné la liste des mécanismes existants, préparée par le Secrétariat, voir s'il y a lieu de créer de nouveaux mécanismes de suivi pour assurer l'examen de la mise en œuvre de telle ou telle conférence.
- Nous devons réfléchir sur la manière de faire sorte que cet examen des engagements pris soit global et porte sur la mise en œuvre par les Etats membres, le système des Nations Unies, les institutions financières internationales, l'organisation Mondiale du Commerce et par les autres parties prenantes.

II- Pour ce qui est de la deuxième section portant sur le suivi intégré et coordonné des résultats des grandes conférences et sommets organisés sous l'égide des Nations Unies, nous aimerions soulever les éléments suivant :

-Nous devons placer cet exercice dans un cadre et dans un contexte général pour s'interroger sur le rôle des Nations Unies dans les domaines économique et social. Depuis plus d'une décennie, nous avons constaté un regain de l'importance des questions économiques et sociales dans l'ordre du jour des Nations Unies, Nous ne devons pas perdre de vue cette évolution positive. Il convient donc de faire en sorte que le rôle et la voie des Nations Unies dans le domaine économique soient préservés.

- Dans ce sens, nous aimerions renforcer le rôle de l'Assemblée Générale, en matière de dialogue et de formulation des politiques dans les domaines économique et social.

- Nous devons voir également de quelle manière le Conseil économique et social peut améliorer son rôle en matière de coordination et de suivi des résultats des conférences et sommets des Nations Unies.

- Depuis 1995, l'Assemblée générale et le Conseil lui même, ont adopté et de manière répétitive des résolutions sur le renforcement du Conseil conformément à la Charte des Nations Unies. Il convient de s'interroger sur l'application de ces différentes résolutions et la manière de remplir les gaps afin de permettre au Conseil de jouer pleinement son rôle.

- Dans ce cadre, nous appuyons la mise en place d'une approche horizontale en matière de suivi au niveau de l'ECOSOC, qui va nous permettre sur une base thématique d'examiner les progrès réalisés en matière de mise en œuvre des engagements convenus au niveau international aux fins de la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, y compris ceux contenus dans la déclaration du millénaire.

- Egalement l'ECOSOC doit jouer pleinement son rôle pour coordonner les travaux des différentes commissions fonctionnelles et réfléchir sur la manière d'améliorer leurs méthodes de travail. Il va sans dire que chaque commission a son propre mandat, sa propre nature et ses propres champs d'action. Néanmoins, il y a un besoin de coordination de manière à ce que ces Commissions et Groupes d'experts puissent contribuer de manière effective et efficace à l'amélioration des travaux et délibérations du Conseil.

- Nous aimerions souligner que l'approche horizontale basée sur un examen par question transversale ne peut s'étendre aux commissions fonctionnelles, qui représentent des mécanismes et des processus indépendants en matière de suivi ; l'unité thématique de chaque conférence doit être préservée. Cela doit être un principe que nous devons garder à l'esprit pendant nos délibérations.